

SAMU-URGENCES DE FRANCE

Madame **Roselyne BACHELOT-NARQUIN**

Ministre de la Santé

14 av Duquesne

75350 Paris Cedex 07 SP

Pontoise, le 24 août 2010

Objet : Préavis de grève pour le 7 septembre 2010

Madame la Ministre,

Nous avons l'honneur de déposer auprès de vous un **préavis de grève national**, appelant à la défense des retraites de l'ensemble des praticiens hospitaliers, **pour le mardi 7 septembre 2010**. Ce mouvement est conforme au 3e alinéa de l'art. 3 de la loi n° 63-777 du 31 juillet 1963 relative à certaines modalités de la grève dans les services publics.

Sous réserve de solutions satisfaisant les personnels concernés et intervenues dans le cadre des dispositions des articles 1er et 3 (dernier alinéa) de la loi précitée, la cessation concertée du travail prendra effet le 7 Septembre 2010 à partir de 8 heures, jusqu'au 8 septembre 2010 à 8 heures.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce préavis est valable pour l'ensemble des personnels médicaux exerçant dans les établissements visés par les art. L. 6141-2, L. 6161-6 et L. 6411-5 du Code de la santé publique.

1. Nous nous associons à la journée nationale de mobilisation pour la défense des retraites, et sommes opposés au report aveugle de l'âge de la retraite à 62 et 67 ans sans tenir compte de la pénibilité propre à nos métiers. **Nous souhaitons que la pénibilité du travail de nuit soit reconnue et compensée par une intégration de ce facteur dans le calcul des retraites.** Des négociations doivent démarrer fin août avec les organisations syndicales concernées et représentatives.

2. Nous voulons que soient résolus définitivement les problèmes spécifiques de la **retraite des médecins hospitaliers**, notamment la baisse programmée de 30% des retraites liée à la réforme de l'IRCANTEC, dont nous demandons la révision.

Dans l'attente, nous vous demandons de prévenir les chefs d'établissements visés par la législation précitée, afin de les rendre au respect du droit de grève.

Samu-Urgences de France rappelle que ses membres sauront prendre leurs responsabilités pour assurer la sécurité et les soins urgents aux malades.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.

Marc GIROUD

Président de Samu-Urgences de France

